

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 3 septembre 2019, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Pascale G. Malenfant est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

173-09-2019

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

174-09-2019

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AOÛT 2019

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, de la séance extraordinaire du 26 août 2019 et de l'ouverture des soumissions du 29 août 2019, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux d'août 2019 sont acceptés tels que rédigés.

175-09-2019

AVIS DE MOTION EN VUE D'ADOPTER UN RÈGLEMENT DE CITATION DE LA GARE LA POCATIÈRE À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

L'AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Hubert Gagné-Guimond, indiquant qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption un règlement de citation d'un bien patrimonial portant sur l'immeuble de la Gare La Pocatière numéro 355 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ., c. P-9.002);

Le présent avis de motion mentionne:

QUE dans le cadre du processus de transfert de propriété de la Gare La Pocatière de VIA Rail Canada à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et tel que demandé par VIA Rail Canada, le conseil municipal désire reconnaître et garantir la protection à long terme du caractère patrimonial du bâtiment et accorder la désignation d'immeuble patrimonial (« immeuble patrimonial cité ») en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ., c. P-9.002);

QUE la citation du bien patrimonial porte sur l'immeuble de la Gare La Pocatière situé au 97, chemin de la Station, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, QC, G0R 1Z0 Matricule 4046-69-4182 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska;

1- Les motifs de la citation :

1.1 Son importance historique et architecturale;

1.2 La gare illustre les débuts de la construction ferroviaire au Canada, ayant été construite par le Grand Trunk Railway (GTR) en 1859 sur la ligne allant à Rivière-du-Loup et préfigurait l'arrivée du chemin de fer dans la vallée de l'est du fleuve Saint-Laurent;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

1.3 La gare est l'un des deux exemples préservés de gares de la première génération construites par la défunte compagnie de chemin de fer du Grand Tronc (GTR) dans la Côte-du-Sud du Québec sur la ligne reliant Rivière-du-Loup à Lévis;

1.4 Cet immeuble est l'un des plus vieux exemples survivants de l'architecture ferroviaire au Québec;

1.5 La gare est toujours située à la périphérie de la Ville de La Pocatière et elle a conservé ses liens avec les voies ferrées, les champs situés au sud des voies, un hangar à marchandises à l'est, et un regroupement de maisons de la fin du XIXe siècle, vestiges du quartier résidentiel « La Station »;

1.6 La valeur d'authenticité : la préservation des détails architecturaux d'origine.

QUE le règlement prendra effet à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ., c. P-9.002);

QUE toute personne intéressée aura la possibilité de faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (qui agira comme Conseil local du patrimoine) conformément aux avis qui seront donnés à cette fin;

QU'il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

176-09-2019

ACTION PROGEX INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le décompte progressif numéro 2 au montant de 2 152 198,70 \$ incluant les taxes pour la période du 1 au 30 août 2019;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ce décompte.

177-09-2019

NORDA STELO – SURVEILLANCE DES TRAVAUX FACTURE # 0250517

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le relevé d'honoraires professionnels de Norda Stelo pour la surveillance des travaux au montant de 65 403.84 \$ incluant les taxes pour la période du 13 juillet au 23 août 2019.

178-09-2019

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL OCCASIONNEL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'embauche de monsieur Daniel D'Anjou comme journalier occasionnel.

179-09-2019

VENTE DU CAMION INTERNATIONAL 1989

CONSIDÉRANT la résolution 163-08-2019, mise aux enchères publiques;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 29 août 2019, un seul soumissionnaire soit Monsieur Marc Anctil au montant de 5 650 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prix minimum des enchères était fixé à 10 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière refuse l'offre reçue de M. Marc Antil, considérant que cette dernière n'est pas conforme à l'appel d'offres.

180-09-2019

RÉOUVERTURE DE CONTRAT – GROUPE BOUFFARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une entente avec le Groupe Bouffard afin de disposer de nos matières recyclables à ce centre de tri;

CONSIDÉRANT QUE le centre de tri du Groupe Bouffard de Mont-Joli menaçait de fermeture en raison d'un déficit d'opération qui perdure depuis 22 mois, la fermeture du marché chinois aurait entraîné une forte augmentation de l'offre au Québec qui a fait chuter les prix des matières de façon historique;

CONSIDÉRANT la demande du Groupe Bouffard de rouvrir l'entente pour tous les clients de Bouffard afin d'ajuster le tarif à l'entente, le coût va passer de 43.50 \$ la tonne à 98.50 \$ la tonne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité serait compensée en moyenne à 90 % par le Régime de compensation sur la collecte sélective;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte la réouverture du contrat de Groupe Bouffard;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la directrice générale à signer ce contrat au nom de la Municipalité.

181-09-2019

AUTORISATION DE DÉPENSE – ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Robitaille Équipement inc. qui s'élève au montant de 9 072.68 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce montant était budgété dans le compte grand livre 02 33000 525;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

182-09-2019

FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ — ADHÉSION

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE RENOUVELER notre adhésion à la Fondation André-Côté en se procurant une carte de membre au coût de 20 \$.

183-09-2019

ENGLOBE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES SOLS FACTURE N° 900301267

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le relevé d'honoraires professionnels d'Englobe pour le contrôle de la qualité des sols au montant de 34 471.80 \$ incluant les taxes pour la période du 7 juillet au 17 août 2019.

184-09-2019

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **2 300 875.95 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

Le montant ci-joint ne comprend pas la facture n° 900301267 au montant 34 471 80 \$ d'Englobe que vous trouverez à la résolution précédente.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Relevé de ristournes – Coopérative Avantis.
2. Remerciements Fête nationale 2019 (2) – Comité de la Fête nationale pocatoise.
3. Reçu commandite Fête nationale – Comité de la Fête nationale pocatoise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

185-09-2019

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
la levée de l'assemblée à 20 h 29.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 3 SEPTEMBRE 2019**

Salaires bruts du mois	<i>2019 - AOÛT</i>	34 663.78 \$
Double Impact	<i>Ménage août</i>	431.16 \$
Great West	Assurances août	3 685.27 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	142.89 \$
Bell Canada	Administration	436.07 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	38.98 \$
Richard Pelletier	Essence GM	140.00 \$
Visa Desjardins	Carte à Isabelle et Colin, juillet	647.70 \$
Revenu Québec	Cotisation employé	272.92 \$
Virgin Mobile	Cellulaire M. Maire	46.52 \$
Bertin Pelletier	Cellulaire été	100.00 \$
Richard Pelletier	Cellulaire été	100.00 \$
Martin Cayer	Cellulaire été	100.00 \$
Sébastien Bard	Boite d'aluminium usagé	200.00 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 198.63 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	3 500.41 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		53 704.33 \$
DÉPENSES COURANTES		
LE PLACOTEUX	Mise aux enchères publiques	409.32 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	16.00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS	Mise à jour, ouvrages routiers	103.49 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Grilles puisard, géotextile	279.28 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC I	Dossards	40.43 \$
LES PETROLES B. OUELLET	Diesel	1 225.63 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	1 112.39 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Tuyau ponceau	644.97 \$
LOCATION J.C. HUDON INC	Location compacteur, pelle, divers	1 464.93 \$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	Sacs bruns	14.31 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	Honoraires professionnels	4 380.55 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC.	Gravier	543.31 \$
BASE 132	Feuilles PV, plans et livrets permis	532.34 \$
BUROPLUS	Contrats	509.51 \$
CONSTRUCTION GSL INC	Béton dans un ponceau	2 529.45 \$
CARQUEST LA POCATIERE	Pièces de machinerie et quincaillerie	275.40 \$
GROUPE CONSEIL I.D.C IN SERVLINKS	Sauvegarde et service informatique	74.16 \$
COMMUNICATION	Hébergement	80.08 \$
R.M.G. PREVENTION	Lubrifiant	116.24 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	5 220.01 \$
NORDA STELO INC	Surveillance des travaux	65 403.84 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	Asphalte	3 307.97 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien des chemins	775.00 \$
MRC DE KAMOURASKA	Mise à jour et kilométrage	5 814.25 \$
POSTES CANADA	Communiqué d'août	100.06 \$
ACTION PROGEX INC.	Paiement progressif no 2	2 152 198.70 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		2 247 171.62 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		2 300 875.95 \$